Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_01-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 20 décembre 2023 a été convoqué le 14 décembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 20 décembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Amin BRIMOU, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Samira MOKADEM, Annick VOLATIANA, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Alain DELANCHY	**procuration à Marion PERSIANI**
Romain DANGER	**procuration à Olivier CONTE**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Catherine BONNEAU	**procuration à Cédric ROMORDUC**
Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD	**procuration à Michel SOULAS**
Fatiha KENDRI	**procuration à Nabil BENZAIT**

Absents : Pascaline DAUMAIN, Régis DUROUCHOUX

Secrétaire de Séance : Olivier Conte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

N° 2023 12 20 – 01

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2023

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 novembre 2023 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Les éventuelles remarques des élus doivent être transmises 48 heures avant la séance d'approbation. Elles seront vérifiées par le secrétariat général au sein de l'enregistrement, pour éventuelles prises en compte dans le procès-verbal.

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_01-DE

Monsieur le Maire demande aux élus présents à la précédente séance de se prononcer,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 15 novembre 2023,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la publication du procès-verbal du 15 novembre 2023.

VOTES : **POUR 30**
ABSTENTION 1 (Béatrice GROSLERON)

Délibération adoptée à la majorité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 20 décembre 2023

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Emmanuel FRANCOIS
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_02-DE

St PIERRE des CORPS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 20 décembre 2023 a été convoqué le 14 décembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 20 décembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Amin BRIMOU, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Régis DUROUCHOUX, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Samira MOKADEM, Annick VOLATIANA, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Alain DELANCHY	**procuration à Marion PERSIANI**
Romain DANGER	**procuration à Olivier CONTE**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Catherine BONNEAU	**procuration à Cédric ROMORDUC**
Fatiha KENDRI	**procuration à Nabil BENZAIT**

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de Séance : Olivier Conte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

N° 2023 20 12-02

OBJET : VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE D'OPPOSITION « A GAUCHES TOUTE ! » SOUHAITE INSCRIRE LA PISCINE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS COMME PRIORITAIRE DANS LE PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS METROPOLITAINS, SOUHAITE QUE CETTE PRIORITE SOIT ACTEE LORS DU CONSEIL METROPOLITAIN DE FEVRIER 2024, ET METTRE EN PLACE DEBUT 2024 UNE COMMISSION GENERALE POUR FIXER LE CADRE DU PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA PISCINE

RAPPORTEUR : Monsieur Michel SOULAS

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_02-DE

La délibération 39 du conseil métropolitain du 11 décembre 2023 portait sur la construction d'une piscine à Saint Cyr-Sur-Loire dans le cadre d'une reconnaissance d'intérêt métropolitain. Cette délibération n'a pas fait l'objet d'un vote et son examen a été reporté au prochain conseil métropolitain de février 2024 au motif que la ville de Tours a fait valoir qu'elle souhaitait également de son côté mettre dans le débat la reconstruction de sa piscine des Tourettes.

L'élu métropolitain d'A GaucheS Toute ! et le Maire de Saint-Pierre-des-Corps sont alors intervenus pour rappeler l'urgence compte tenu de sa vétusté, d'intégrer la piscine municipale de la ville dans un plan pluriannuel d'investissements.

Cette piscine dédiée à la natation de loisirs et sportive est un équipement de service public indispensable à la population de notre ville, notamment par le fait qu'elle joue un rôle majeur dans les apprentissages scolaires et permet à tous les enfants dès leur plus jeune âge, de prendre contact avec le milieu aquatique. Elle répond en cela aux instructions de l'Education nationale (note de service du Ministère de l'Education Nationale du 28 février 2022) ainsi que le stipule le code de l'éducation qui définit la pratique de l'éducation physique et sportive (EPS) au fil de la scolarité.

Il semble que les arguments de la ville de Saint-Pierre-des-Corps aient été entendus par le conseil métropolitain du 11 décembre dernier. Néanmoins, le groupe A GaucheS Toute ! par un vœu porté par l'ensemble du conseil municipal, souhaite officialiser l'engagement de la ville pour l'inscription de la piscine de notre ville dans le programme des investissements métropolitains.

Pour ces motifs, le conseil municipal réuni en séance plénière le 20 décembre 2023 :

- Exprime l'urgence d'inscrire la piscine de Saint-Pierre-des-Corps comme prioritaire dans le programme des investissements métropolitains,
- Demande que cette priorité soit actée lors du conseil métropolitain de février 2024,
- Et décide de mettre en place début 2024 une commission générale pour fixer le cadre du projet de reconstruction de notre piscine.

L'exposé de Monsieur SOULAS entendu,
Le Conseil Municipal décide,

VOTES : Vœu adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 20/12/2023

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Emmanuel FRANCOIS
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_03-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 20 décembre 2023 a été convoqué le 14 décembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 20 décembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Amin BRIMOU, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Régis DUROUCHOUX, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Samira MOKADEM, Annick VOLATIANA, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Alain DELANCHY	**procuration à Marion PERSIANI**
Romain DANGER	**procuration à Olivier CONTE**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Catherine BONNEAU	**procuration à Cédric ROMORDUC**
Fatiha KENDRI	**procuration à Nabil BENZAIT**

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de Séance : Olivier Conte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

N° 2023 20 12-03

OBJET : VOEU PRESENTE PAR LE GROUPE D'OPPOSITION « J'AIME SAINT-PIERRE-DES-CORPS » - SOUHAITE LE MAINTIEN D'UNE PISCINE A SAINT-PIERRE–DES- CORPS ET DEMANDE LA MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION POUR DEBATTRE DE CE PROJET, DE SON FINANCEMENT ET DE SES FUTURES MODALITES DE FONCTIONNEMENT

RAPPORTEUR: Monsieur Anis GUELMAMI

Lors du Conseil Municipal du 27 septembre dernier, nous avons interpellé Monsieur le Maire sur le devenir de la piscine municipale. Il nous a été répondu qu'on nous dira, une fois le financement bouclé, si la piscine sera municipale ou métropolitaine. Lors de ce Conseil, Monsieur le Maire a également invité l'opposition à faire des propositions de solutions de financement.

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_03-DE

Depuis cette date, aucune commission sur ce sujet n'a été mise en place. Pourtant, nous avons appris dans la Nouvelle République du 12 décembre dernier, qu'au dernier Conseil Communautaire,

- il était envisagé la possibilité d'une gestion métropolitaine des piscines tant pour les investissements que pour les dépenses de fonctionnement,
- et que Monsieur le Maire de Saint-Pierre-des-Corps avait, pour sa ville, (nous citons) « *...un dossier déjà bien avancé à soumettre* ».

Pour information, le même article de presse précise que la question d'une piscine d'intérêt métropolitain, sur la ville de Saint Cyr sur Loire, serait étudiée en février prochain.

Le Groupe J'aime Saint Pierre, compte tenu de l'urgence de soutenir un projet sur Saint-Pierre-de-Corps, demande au Conseil Municipal de voter favorablement pour l'organisation, dans les plus brefs délais, d'une commission pour débattre du projet de piscine sur notre ville, de son financement et de ses futures modalités de fonctionnement.

L'exposé de Monsieur Anis GUELMAMI entendu,
Le Conseil Municipal décide,

VOTES : **Vœu adopté à l'unanimité.**

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 20/12/2023

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Emmanuel FRANCOIS
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_04-DE

26/11/2023	Remise en conformité des installations électriques – centre socio culturel	INEO CENTRE (37 210)	2 547.37 €

L'exposé de M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du compte-rendu de la délégation accordée en application de l'alinéa 4 de l'article 2122-22 du C.G.C.T.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 20/12/2023

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Emmanuel FRANCOIS
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_04-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 20 décembre 2023 a été convoqué le 14 décembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 20 décembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Amin BRIMOU, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Régis DUROUCHOUX, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Samira MOKADEM, Annick VOLATIANA, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Alain DELANCHY	**procuration à Marion PERSIANI**
Romain DANGER	**procuration à Olivier CONTE**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Catherine BONNEAU	**procuration à Cédric ROMORDUC**
Fatiha KENDRI	**procuration à Nabil BENZAIT**

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de Séance : Olivier Conte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

N° 2023 12 20 - 04

OBJET : COMPTE-RENDU DE LA DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 ALINEA 4 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (C.G.C.T.)

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Par délibération en date du 19 mai 2021, il a été donné délégation au Maire en matière de marchés publics.

Il s'agit d'informer le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de ces délégations depuis le dernier conseil :

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_04-DE

Date	Objet	Attributaire	Montant en € TTC
18/10/2023	Réalisation de cloisons en aluminium dans le cadre de l'aménagement du CTM	L'AURA DU BOIS (37 390)	54 972.00 €
23/10/2023	Aménagement de bureaux au 1er étage du CTM	ALLIANCE HABITAT (37 510)	11 222.40 €
31/10/2023	Remplacement vapo-détendeur, capteur pression et injecteurs GPL - Garage	MARCEUL (37 700)	7 104.49 €
02/11/2023	Travaux d'occultation au restaurant Joliot Curie	SODICLAIR (37 530)	1 398.88 €
02/11/2023	Remise en service de la chambre froide de la salle des fêtes – centre socio culturel	MICHEL ET ALBERT (37 700)	841.28 €
09/11/2023	Réalisation d'une vitroplanie – bibliothèque – Micro Folies	SIGNETIS (37 170)	6 360.00 €
10/11/2023	Commande de pièces vélo	SACIM (49 000)	985.69 €
10/11/2023	Achat d'un poste soudure pour l'atelier mécanique	MARCEUL (37 700)	1 547.75 €
10/11/2023	Bons vêtements – régie - garage	PROTECT'HOMS (37 700)	1 590.00 €
10/11/2023	Pose sol – bibliothèque – Micro folies	SAS BARON (37 170)	8 051.97 €
10/11/2023	Travaux de menuiserie à la bibliothèque centrale- Micro folies	CG Agencement (37 300)	15 851.53 €
16/11/2023	Diagnostic énergétique – CRS - retour final	ENERGIO (37 00)	720.00 €

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_05-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 20 décembre 2023 a été convoqué le 14 décembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 20 décembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Amin BRIMOU, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Régis DUROUCHOUX, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Samira MOKADEM, Annick VOLATIANA, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Alain DELANCHY	**procuration à Marion PERSIANI**
Romain DANGER	**procuration à Olivier CONTE**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Catherine BONNEAU	**procuration à Cédric ROMORDUC**
Fatiha KENDRI	**procuration à Nabil BENZAIT**

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de Séance : Olivier Conte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2022

N° 2023 12 20 – 05

OBJET : DELEGATION ACCORDEE A MONSIEUR LE MAIRE OU A MONSIEUR LE 3EME ADJOINT EN SON ABSENCE, POUR ACCEPTER LES DONS ET LEGS QUI NE SONT GREVES NI DE CONDITIONS NI DE CHARGES.

RAPPORTEUR : Mickaël CHAPEAU

Par délibération en date du 16 juillet 2020, il a été donné délégation au Maire sur les matières énumérées à l'alinéa 9 de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans les conditions fixées par cet article.

Il s'agit de rendre compte des dons accomplis depuis le 01 Janvier 2022 en exécution de ce mandat :

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_05-DE

date	objet Don d'archives privées	Noms	Adresses	Attributaire
31 Mars 2023	• Deux cartes topographies Chemins de fer	AQUILON Pierre	1 allée des Aulnes 37170 Chambray les Tours	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
26 Octobre 2023	• Dix-sept photographies de la réstauration de la Locomotive 231 E 41 • Une affiche touristique des chemins de fer d'Orléans sur la Touraine • Une affiche de l'évolution des trains de 1852 à nos jours.	PAIRIS Joël	4 impasse Paul-Louis Courrier 37700 Saint-Pierre-des-Corps	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
26 Octobre 2023	• Une lampe de chef de gare • Trois panneaux de signalisation	AAATV – Amicale des Anciens et Amis de la Traction Vapeur	30 rue de la Pichotière 37700 Saint-Pierre-des-Corps	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
07 Novembre 2023	. Deux panneaux de signalisation	AAATV – Amicale des Anciens et Amis de la Traction Vapeur	30 rue de la Pichotière 37700 Saint-Pierre-des-Corps	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

L'exposé de M. Mickael CHAPEAU entendu,
Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du compte-rendu de la délégation accordée en application de l'alinéa 9 de l'article 2122-22 du C.G.C.T.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 20 Décembre 2023

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Emmanuel FRANCOIS
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_06-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 20 décembre 2023 a été convoqué le 14 décembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 20 décembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Amin BRIMOU, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Régis DUROUCHOUX, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Samira MOKADEM, Annick VOLATIANA, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Alain DELANCHY	**procuration à Marion PERSIANI**
Romain DANGER	**procuration à Olivier CONTE**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Catherine BONNEAU	**procuration à Cédric ROMORDUC**
Fatiha KENDRI	**procuration à Nabil BENZAIT**

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de Séance : Olivier Conte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

N° 2023 12 20 - 06

OBJET : DELEGATION ACCORDEE A MONSIEUR LE MAIRE OU A MONSIEUR LE 3EME ADJOINT EN SON ABSENCE, POUR ACCEPTER LES DONS ET LEGS QUI NE SONT GREVES NI DE CONDITIONS NI DE CHARGES.

RAPPORTEUR : Monsieur Mickaël CHAPEAU

Par délibération en date du 19 mai 2021, il a été donné délégation au Maire sur les matières énumérées à l'alinéa 9 de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans les conditions fixées par cet article.

Il s'agit de rendre compte des dons accomplis depuis le 9 mars 2022 en exécution de ce mandat :

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_06-DE

date	Objet Don d'archives privées	Noms	Adresses	Attributaire
21 novembre 2023	Lot de 160 journaux La Dépêche et autre (1936-1941)	M. Loïc DIARD	8 rue Maurice Beaufils	Archives municipales

L'exposé de M. Mickael CHAPEAU entendu,
Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du compte-rendu de la délégation accordée en application de l'alinéa 9 de l'article 2122-22 du C.G.C.T.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 20 décembre 2023

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Emmanuel FRANCOIS
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_07-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 20 décembre 2023 a été convoqué le 14 décembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 20 décembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Amin BRIMOU, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Régis DUROUCHOUX, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Samira MOKADEM, Annick VOLATIANA, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Alain DELANCHY	**procuration à Marion PERSIANI**
Romain DANGER	**procuration à Olivier CONTE**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Catherine BONNEAU	**procuration à Cédric ROMORDUC**
Fatiha KENDRI	**procuration à Nabil BENZAIT**

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de Séance : Olivier Conte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

N° 2023 12 20 - 07
OBJET : SOUSCRIPTION D'UNE CONVENTION AVEC 30 MILLIONS D'AMIS

RAPPORTEUR : Monsieur Alain GARCIA

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L 211-27 et R 111-12,
Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 5 décembre 2023,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

Considérant que le maire peut, par arrêté, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification,

Considérant qu'à l'issue de cette opération, les chats errants sont relâchés dans ces mêmes lieux,

Considérant que la Fondation 30 Millions d'Amis participe aux frais vétérinaires permettant l'identisation et la stérilisation des chats capturés.

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_07-DE

Considérant qu'une convention doit être conclue afin de définir les droits et les obligations de chacune des parties.

L'exposé de Monsieur Alain GARCIA entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le recours à la Fondation 30 Millions d'Amis dans le cadre de la maitrise de la population des chats errants.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour l'année 2024.

DIT que les crédits seront prévus au budget 2024, dans la limite de 5 000 €.

VOTES : **Délibération adoptée à l'unanimité.**

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 20 décembre 2023

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Emmanuel FRANCOIS
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_08-DE

St PIERRE des CORPS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 20 décembre 2023 a été convoqué le 14 décembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 20 décembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Amin BRIMOU, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Régis DUROUCHOUX Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Samira MOKADEM, Annick VOLATIANA, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Alain DELANCHY	**procuration à Marion PERSIANI**
Romain DANGER	**procuration à Olivier CONTE**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Catherine BONNEAU	**procuration à Cédric ROMORDUC**
Fatiha KENDRI	**procuration à Nabil BENZAIT**

Absents : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de Séance : Olivier Conte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

N° 2023 12 20 - 08

OBJET : CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION MUNICIPALE CONSULTATIVE – TRANSITION ECOLOGIQUE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-22 fixant les modalités de création et de fonctionnement des commissions municipales ;
Vu le règlement intérieur du conseil municipal validé lors de la séance du 16 mai 2023
Vu les délibérations n°2023 11 15-06 et 2023 11 15-07 du 15 novembre 2023 fixant les constitutions des commissions municipales consultatives.
Vu la volonté de la municipalité de renforcer le travail des commissions sur la thématique citée en objet

Il est nécessaire de délibérer à nouveau sur la composition des commissions.

Il vous est proposé la répartition suivante par commission présentée dans le tableau joint en annexe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE,

Le Groupe A GaucheS Toute ! : Michel Soulas, Laëtitia Allyasbgran-Quintard, Cédric Rosmorduc, Catherine Bonneau, Mohamed Benbedra et Sylvie Lenoble ne prennant pas part au vote,

- **De CREER** la commission municipale consultative en lien avec la thématique « transition écologique »
- **D'APPROUVER** la composition des commissions présentée dans le tableau ci-annexé.

Cette délibération abroge la délibération N° 2023 11 15 -06 et N° 2023 11 15 - 07 du 15 novembre 2023

VOTES : POUR 21
ABSTENTIONS 11 (Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Nabil BENZAIT, Fatiha KENDRI, Béatrice GROSLERON, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE)

Délibération adoptée à la majorité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, 20/12/2023

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Emmanuel FRANCOIS
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_08-DE

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_09-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 20 décembre 2023 a été convoqué le 14 décembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 20 décembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Amin BRIMOU, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Régis DUROUCHOUX Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Samira MOKADEM, Annick VOLATIANA, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Alain DELANCHY	**procuration à Marion PERSIANI**
Romain DANGER	**procuration à Olivier CONTE**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Catherine BONNEAU	**procuration à Cédric ROMORDUC**
Fatiha KENDRI	**procuration à Nabil BENZAIT**

Absents : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de Séance : Olivier Conte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

N° 2023 12 20 - 09
OBJET : OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES DE DÉTAIL POUR L'ANNÉE 2024

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L3132-26 du Code du Travail modifié par la loi n° 2015-990 du 06 août 2015,
Vu l'article L3132-27 du Code du Travail,
Vu l'avis du Bureau métropolitain du 18 septembre dernier de retenir des dates de dérogations collectives, harmonisées à l'échelle de la Métropole et indique la ligne de conduite suivante pour l'année 2024 :

- Cinq dimanches fixes ont été retenus,
- Un dimanche supplémentaire peut également être décidé au choix des communes.

Vu les avis des organisations syndicales d'employeurs et de salariés,
Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 10 octobre dernier,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

Il est proposé au Conseil Municipal, et conformément à la consultation menée, les dimanches suivants :

- Cinq dimanches fixes: le 1er dimanche des soldes d'hiver, le 1er dimanche des soldes d'été, et les dimanches 8, 15 et 22 décembre 2024,
- Le dimanche 1er décembre supplémentaire

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la liste des 6 dimanches proposés ci-dessus pour l'année 2024,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'avis conforme de Tours Métropole Val de Loire pour les 6 dimanches cités, et à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTES : POUR 17
CONTRE 13 (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Nabil BENZAIT, Fatiha KENDRI, Béatrice GROSLERON, Laurence LEFEVRE, Régis DUROUCHOUX)
ABSTENTIONS 2 (Eloïse DRAPEAU, Christian BONNARD)

Délibération adoptée à la majorité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 20 décembre 2023

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Emmanuel FRANCOIS
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_09-DE

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_10-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 20 décembre 2023 a été convoqué le 14 décembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 20 décembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Amin BRIMOU, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Régis DUROUCHOUX Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Samira MOKADEM, Annick VOLATIANA, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Alain DELANCHY	**procuration à Marion PERSIANI**
Romain DANGER	**procuration à Olivier CONTE**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Catherine BONNEAU	**procuration à Cédric ROMORDUC**
Fatiha KENDRI	**procuration à Nabil BENZAIT**

Absents : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de Séance : Olivier Conte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

N° 2023 12 20-10
OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES PRESTATIONS D'INVENTAIRE ET DE DIAGNOSTIC PHYTOSANITAIRE DU PATRIMOINE ARBORE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Vu les articles L 2113-6 à L 2113-8 du Code de la commande publique,
Vu le Bureau Municipal du 5 décembre 2023,
Vu l'avis de la commission des Finances en date du 13 décembre 2023,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

Vu le souhait de la Ville de Saint-Pierre-des-Corps de renouveler son adhésion, datant de décembre 2019, au groupement de commandes pour ses besoins communs en prestations d'inventaire et de diagnostic phytosanitaire du patrimoine arboré,

Vu la convention constitutive définissant les conditions de fonctionnement de ce groupement de commandes,

Considérant que Tours Métropole Val de Loire sera coordonnateur de ce groupement de commandes.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes entre les communes de Ballan-Miré, Chambray-les-Tours, La Riche, Notre Dame d'Oé, Parçay-Meslay, Saint-Avertin, Saint-tienne-de-Chigny, Saint-Pierre-des-Corps, Tours, l'Université de Tours ; le Syndicat des Mobilités de Touraine et Tours Métropole Val de Loire concernant les prestations d'inventaire et de diagnostic phytosanitaire du patrimoine arboré.

ADOPTE la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes, jointe, en annexe,

PRECISE que la commission d'appel d'offres sera celle de Tours Métropole Val de Loire

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout acte afférent.

VOTES : **Délibération adoptée à l'unanimité.**

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 20 décembre 2023

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Emmanuel FRANCOIS
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_10-DE

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_11-DE

St PIERRE des CORPS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 20 décembre 2023 a été convoqué le 14 décembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 20 décembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Amin BRIMOU, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Régis DUROUCHOUX Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Samira MOKADEM, Annick VOLATIANA, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Alain DELANCHY	**procuration à Marion PERSIANI**
Romain DANGER	**procuration à Olivier CONTE**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Catherine BONNEAU	**procuration à Cédric ROMORDUC**
Fatiha KENDRI	**procuration à Nabil BENZAIT**
Mohamed BENBEDRA	**procuration à Sylvie LENOBLE**

Absents : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de Séance : Olivier Conte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2023

N° 2023 12 20 - 11

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU FORFAIT POST STATIONNEMENT (FPS) A PASSER AVEC L'ANTAI (AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISE DES INFRACTIONS)

RAPPORTEUR : Monsieur Alain GARCIA

Vu le code général de collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission « Environnement - Services Techniques » en date du 30 novembre 2023,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

Monsieur Alain Garcia indique à l'assemblée que, dans le cadre de la mise en place du Forfait de Post-Stationnement, il y a lieu de passer convention avec l'ANTAI, qui s'engage

au nom et pour le compte de la collectivité à notifier par voie postale ou par voie dématérialisée l'avis de paiement du forfait de post-stationnement (FPS).

L'exposé de Monsieur GARCIA entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la mise en œuvre du Forfait Post-Stationnement avec l'ANTAI, telle qu'annexée à la présente délibération.

VOTES : POUR 22
CONTRE 10 (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Nabil BENZAIT, Fatiha KENDRI)

Délibération adoptée à la majorité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 20/12/2023

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Emmanuel FRANCOIS
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_11-DE

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_12-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 20 décembre 2023 a été convoqué le 14 décembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 20 décembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Amin BRIMOU, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Régis DUROUCHOUX Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Samira MOKADEM, Annick VOLATIANA, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Alain DELANCHY	**procuration à Marion PERSIANI**
Romain DANGER	**procuration à Olivier CONTE**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Catherine BONNEAU	**procuration à Cédric ROMORDUC**
Fatiha KENDRI	**procuration à Nabil BENZAIT**
Mohamed BENBEDRA	**procuration à Sylvie LENOBLE**

Absents : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de Séance : Olivier Conte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

N° 2023 12 20 - 12

OBJET : CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE AM N°182P PAR LA VILLE DE SAINT PIERRE DES CORPS AU PROFIT DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

RAPPORTEUR : Madame Marion PERSIANI

Vu le code général de collectivités territoriales,
Vu le code de la voirie routière,
Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 5 décembre 2023,
Vu l'avis de la commission Urbanisme en date du 17 avril 2023,
Vu l'avis de la commission Services Techniques - Environnement en date du 30 novembre 2023,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

Madame PERSIANI, Adjointe au Maire, informe l'Assemblée que dans le cadre du Permis d'Aménager n° 037 233 22 00001 délivré le 27 mars 2023 « Morinerie », il y a lieu de transférer à Tours Métropole la partie sud de la parcelle municipale AM n°182 constituant de fait une voirie.

La parcelle AM n°182, propriété actuellement de la Ville de Saint Pierre des Corps, constitue en partie une voirie et rentre dans le cadre des compétences transférées par la Commune de Saint Pierre des Corps à Tours Métropole Val de Loire suite à la création de compétence espaces publics.

L'exposé de Madame PERSIANI entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** le transfert, au profit de Tours Métropole Val de Loire, d'une partie de la parcelle AM n°182 située rue du 23 février 1950 à Saint Pierre des Corps, conformément au plan joint. Les frais de bornage attenant ont été pris en charge par l'aménageur.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer l'acte de transfert et toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

VOTES : **POUR 21**
CONTRE 9 (Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Nabil BENZAIT, Fatiha KENDRI, Béatrice GROSLERON)
ABSTENTIONS 2 (Michel SOULAS, Sylvie LENOBLE)

Délibération adoptée à la majorité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 20 décembre 2023

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Emmanuel FRANCOIS
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_12-DE

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_13-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 20 décembre 2023 a été convoqué le 14 décembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 20 décembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Amin BRIMOU, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Régis DUROUCHOUX Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Samira MOKADEM, Annick VOLATIANA, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Alain DELANCHY	**procuration à Marion PERSIANI**
Romain DANGER	**procuration à Olivier CONTE**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Catherine BONNEAU	**procuration à Cédric ROMORDUC**
Fatiha KENDRI	**procuration à Nabil BENZAIT**
Mohamed BENBEDRA	**procuration à Sylvie LENOBLE**

Absents : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de Séance : Olivier Conte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

N° 2023 12 20 - 13

OBJET : INSTAURATION D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT DES VELOS EN LIBRE-SERVICE

RAPPORTEUR : Monsieur Alain GARCIA

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1 à L.2213-34 et l'article L. 2213-6,
VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L2125-1,
VU la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM)
VU la Délibération n° 2023 06 09-03 du 9 juin 2023 relative au choix de la commune de Saint-Pierre-des-Corps de participer à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) du Syndicat des

Mobilités de Touraine dont l'objet était de sélectionner un opérateur pour la mise en place d'un service de vélos en libre-service.
Vu l'avis de la commission Services Techniques - Environnement en date du 30 novembre 2023,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

L'exposé de M Alain GARCIA entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE le tarif de redevance pour l'occupation d'un emplacement de stationnement par le service de location de vélos en libre-service :

- 50 €/unité d'occupation d'un emplacement de station de 2x5 m²

- 5 €/unité d'occupation d'un m² pour un emplacement de station faisant soit plus, soit moins de 2x5 m²

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTES : **Délibération adoptée à l'unanimité.**

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 20 décembre 2023

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Emmanuel FRANCOIS
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_13-DE

Envoyé en préfecture le 03/01/2024
Reçu en préfecture le 03/01/2024
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_14-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 20 décembre 2023 a été convoqué le 14 décembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 20 décembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Amin BRIMOU, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Régis DUROUCHOUX Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Samira MOKADEM, Annick VOLATIANA, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Alain DELANCHY	**procuration à Marion PERSIANI**
Romain DANGER	**procuration à Olivier CONTE**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Catherine BONNEAU	**procuration à Cédric ROMORDUC**
Fatiha KENDRI	**procuration à Nabil BENZAIT**
Mohamed BENBEDRA	**procuration à Sylvie LENOBLE**

Absents : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de Séance : Olivier Conte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

N° 2023 12 20 – 14
OBJET : AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE 2024 – BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier CONTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L.1612-1
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 (article 7) complétés par la loi n°88-13 du 5 janvier 1988, permettent aux communes et aux EPCI, avant l'adoption du budget primitif, d'ouvrir des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
Vu les instructions budgétaires et comptables M1 et M57

L'exposé de Monsieur CONTE entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 03/01/2024
Reçu en préfecture le 03/01/2024
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_14-DE

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, pour le budget principal de la commune les dépenses suivantes au budget primitif 2024, à hauteur de **1 318 047,00 €** dont le détail est indiqué dans le tableau ci-dessous

Compte Libéllé	Crédits ouverts en 2023 (pour mémoire)	Seuil légal du CGCT (25% des crédits ouverts 23)	Autorisation spéciale 2024
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	***305 719,00***	***76 429,75***	***76 429,75***
2031 – Frais d'études	251 600,00	62 900,00	62 900,00
2051 - Logiciel	54 119,00	13 529 ,75	13 529 ,75
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	***900 000,00***	***225 000,00***	***225 000,00***
2046 – Attributions compensations investissement	900 000,00	225 000,00	225 000,00
Chapitre 21 -	***1 191 864,00***	***297 966,00***	***297 966,00***
2118 –autres terrains	180 000,00	45 000,00	45 000,00
2121 – Plantation arbres	7 500,00	1 875,00	1 875,00
2138 – Autres constructions	508 400,00	127 100,00	127 100,00
21828 – Matériel de transport	25 000,00	6 250,00	6 250,00
21838 – Matériel informatique	202 861,00	50 715,25	50 715,25
21841 – Mobilier scolaire	15 000,00	3 750,00	3 750,00
21848 – Mobilier autres	76 600,00	19 150,00	19 150,00
2188 – Autres	176 503,00	44 125,75	44 125,75
Chapitre 23- Immobilisations en cours	***2 874 605,00***	***718 651,25***	***718 651,25***
2312 - Terrains	354 000,00	88 500,00	88 500,00
2313 – Constructions	2 113 702,21	528 425,55	528 425,55
2315 Installation matériel et outillage	386 605,00	96 651,25	96 651,25
238 – avances et acomptes versés	20 297,79	5 074,00	5 074,00

DE PRECISER que les crédits correspondants seront repris au budget primitif 2024

VOTES : **POUR 22**
ABSTENTIONS 10 (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Nabil BENZAIT, Fatiha KENDRI)

Délibération adoptée à la majorité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 20/12/2023

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Emmanuel FRANCOIS
Date de signature : 03/01/2024
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_15-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 20 décembre 2023 a été convoqué le 14 décembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 20 décembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Amin BRIMOU, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Régis DUROUCHOUX Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Samira MOKADEM, Annick VOLATIANA, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Alain DELANCHY	**procuration à Marion PERSIANI**
Romain DANGER	**procuration à Olivier CONTE**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Catherine BONNEAU	**procuration à Cédric ROMORDUC**
Fatiha KENDRI	**procuration à Nabil BENZAIT**
Mohamed BENBEDRA	**procuration à Sylvie LENOBLE**

Absents : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de Séance : Olivier Conte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

N° 2023 12 20 – 15

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 4 EXERCICE 2023 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier CONTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif et les DM1, DM2 et DM3 de l'exercice 2023,

Monsieur CONTE expose à l'assemblée le projet de la décision modificative n° 4 de l'exercice 2023 du budget principal de la commune dont les mouvements budgétaires par section et par chapitre sont décrits ci-après :

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_15-DE

Dépenses de fonctionnement DM 4 -2023		
Libellé	**Chapitre**	**Montant en €**
Dépenses de personnel	012	85 734,00€
	Total dépenses réelles	**85 734,00 €**
	Total dépenses d'ordre	***0,00 €***
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**85 734,00 €**
Recettes de fonctionnement DM 4 - 2023		
Libellé	**Chapitre**	**Montant en €**
Recettes exceptionnelles	77	**85 734,00 €**
	Total dépenses réelles	**0,00 €**
	Total dépenses d'ordre	***0,00 €***
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**85 734,00 €**
Dépenses d'investissement DM 4 -2023		
Libellé	**Chapitre**	**Montant en €**
Immobilisations incorporelles	20	108 395,00 €
Immobilisations en cours	23	- 108 395,00 €
	Total dépenses réelles	**0,00 €**
	Total dépenses d'ordre	**0,00 €**
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**0,00 €**
Recettes d'investissement DM 4 - 2023		
Libellé	**Chapitre**	**Montant en €**
	Total dépenses réelles	**0,00 €**
	Total dépenses d'ordre	**0,00 €**
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		**0,00 €**

L'exposé de Monsieur CONTE entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE la décision modificative n° 4 de l'exercice 2023 du budget principal de la Commune qui s'équilibre à **85 734 €** dont :

- **85 734 €** en section de fonctionnement et,
- **0 €** en section d'investissement.

VOTES : **POUR** **19**
CONTRE **11 (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Nabil BENZAIT, Fatiha KENDRI, Béatrice GROSLERON)**
ABSTENTIONS **2 (Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD)**

Délibération adoptée à la majorité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 20/12/2023

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Emmanuel FRANCOIS
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_16-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 20 décembre 2023 a été convoqué le 14 décembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 20 décembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Amin BRIMOU, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Régis DUROUCHOUX, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Samira MOKADEM, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Alain DELANCHY	**procuration à Marion PERSIANI**
Romain DANGER	**procuration à Olivier CONTE**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Catherine BONNEAU	**procuration à Cédric ROMORDUC**
Fatiha KENDRI	**procuration à Nabil BENZAIT**
Mohamed BENBEDRA	**procuration à Sylvie LENOBLE**
Annick VOLATIANA	**procuration à Jeanine METAIS**

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de Séance : Olivier Conte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

N° 2023 12 20 – 16

OBJET : SUBVENTION 2024 au CCAS

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier CONTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la note de présentation adressée à l'ensemble des conseillers municipaux

Vu l'avis de la commission des finances en date du 13 décembre 2023

Vu la volonté de la municipalité d'optimiser les gestions de trésoreries sur le budget principal ainsi que sur celui du CCAS.

Vu les besoins inhérents au fonctionnement du CCAS avant le vote du budget qui devrait intervenir en mars 2024

Vu les nomenclatures comptables M14 et M57

L'exposé de Monsieur CONTE entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à verser un ou des acomptes sur la subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 350 000 € au CCAS de Saint Pierre des Corps, avant le vote du budget, à ce jour programmé au 27 mars 2024.
- **ACTE** un versement mensuel (sauf cas de force majeure) de la subvention voté au budget de l'année N déduction faite des acomptes constatés.
- **ACTE** que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits de l'exercice 2024, nature 657362.

VOTES : **Délibération adoptée à l'unanimité.**

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 20/12/2023

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Emmanuel FRANCOIS
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_16-DE

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_17-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 20 décembre 2023 a été convoqué le 14 décembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 20 décembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Amin BRIMOU, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Régis DUROUCHOUX, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Samira MOKADEM, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Alain DELANCHY	**procuration à Marion PERSIANI**
Romain DANGER	**procuration à Olivier CONTE**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Catherine BONNEAU	**procuration à Cédric ROMORDUC**
Fatiha KENDRI	**procuration à Nabil BENZAIT**
Mohamed BENBEDRA	**procuration à Sylvie LENOBLE**
Annick VOLATIANA	**procuration à Jeanine METAIS**

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de Séance : Olivier Conte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

N° 2023 12 20 – 17

OBJET : TARIFS LAVERIE MUNICIPALE 2024

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier CONTE

Vu la délibération du conseil municipal en du 15 novembre 2023 actant le transfert de gestion du service de la laverie municipal du CCAS au budget principal de la ville.

Vu la note de présentation adressée à l'ensemble des membres du conseil municipal

Vu l'avis de la commission des finances du 13 décembre 2023

Monsieur CONTE expose à l'assemblée le projet d'actualisation des tarifs de la laverie à l'attention des particuliers

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_17-DE

L'exposé de Monsieur CONTE entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE les tarifs 2024 de la laverie municipale à l'attention des utilisateurs du service selon le tableau indiqué ci-dessous

Prestation (Articles lavés, repassés, livrés à domicile)	**Tarifs 2024**
la couverture	6,50 €
la couette	
le dessus de lit	
la paire de draps ou la housse de couette	3,40 €
le drap	1,70 €
le kilo de linge	2,90 €

VOTES : **POUR 22**
CONTRE 8 (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Nabil BENZAIT, Fatiha KENDRI)
ABSTENTIONS 2 (Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI)

Délibération adoptée à la majorité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 20/12/2023

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Emmanuel FRANCOIS
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_18-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 20 décembre 2023 a été convoqué le 14 décembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 20 décembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Amin BRIMOU, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Régis DUROUCHOUX, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Samira MOKADEM, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Alain DELANCHY	**procuration à Marion PERSIANI**
Romain DANGER	**procuration à Olivier CONTE**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Catherine BONNEAU	**procuration à Cédric ROMORDUC**
Fatiha KENDRI	**procuration à Nabil BENZAIT**
Mohamed BENBEDRA	**procuration à Sylvie LENOBLE**
Annick VOLATIANA	**procuration à Jeanine METAIS**

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de Séance : Olivier Conte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

N° 2023 12 20 – 18

OBJET : FIXATION DU MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS DANS LE CADRE DU PASSAGE EN M57

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier CONTE

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023 06 28- 09 en date du 28 juin 2023 adoptant le principe d'appliquer par anticipation à compter du 1er janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le budget principal.
Vu l'article R.2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) mettant en place cette nomenclature budgétaire et comptable M57, impliquant de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations
Considérant que les plans d'amortissement qui ont été commencés suivant la nomenclature M14 se poursuivront jusqu'à l'amortissement complet selon les modalités définies à l'origine.

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_18-DE

Vu la note de présentation adressée aux membres du conseil municipal
Vu l'avis de la commission des finances en date du 13 décembre 2023.

L'exposé de Monsieur CONTE entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOPTE le principe de l'amortissement au prorata temporis
FIXE les durées d'amortissement par nature de biens comme récapitulé dans le tableau ci-dessous.

BUDGET PRINCIPAL		M14	M57
CATÉGORIE	**NATURE et leur subdivision le cas échéant**	**DURÉE**	**DURÉE**
Immobilisations de faible valeur (<500 € TTC)		1 an	1 an
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	202	10 ans	10 ans
Frais d'études non suivi de réalisations	2031	5 ans	5 ans
Frais de recherche et de développement non suivi de réalisations	2032	5 ans	5 ans
Frais d'insertion non suivi de réalisations	2033	5 ans	5 ans
Subvention d'équipement aux organismes publics ou privés privés -établissements scolaires -équipements en nature **Matériels – mobilier - études et aides aux entreprises**	204xx1	15 ans	5 ans
Subvention d'équipement aux organismes publics - privés - établissements scolaires -équipements en nature **Bâtiments ou installations**	204xx2		30 ans
Subvention d'équipement aux organismes publics - privés - établissements scolaires -équipements en nature **Infrastructure d'intérêt national**	204xx3		40 ans
Subvention d'équipement versé aux tiers (fonds européens)	2045		10 ans
Attributions de compensation d'investissement	2046	1 an	1 an
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2051	2 ans	2 ans
Droit de superficie	2053		3 ans
Autres immobilisations incorporelles	208x	2 ans	2 ans
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	211x	NA	NA
Plantations d'arbres et d'arbustes	2121	15 ans	15 ans
Autres agencements et aménagements	2128	NA	15 ans
CONSTRUCTIONS			
Bâtiments administratifs	21311	NA	NA
Bâtiments scolaires	21312	NA	NA
Bâtiments sociaux et médico sociaux	21313	NA	NA
Bâtiments culturels et sportifs	21314	NA	NA
Equipements du cimetière	21316	NA	NA
Autres bâtiments publics	21318	NA	NA
Constructions - Bâtiments privés "Immeubles de rapport	21321	NA	30 ans
Constructions - Bâtiments privés "Autres bâtiments privés"	21328	NA	NA
Installations générales agencements aménagements des constructions	2135x	NA	NA
Autres constructions	2138	NA	NA
Constructions sur sol d'autrui – bâtiments publics	2141	NA	NA
Constructions sur sol d'autrui – immeubles de rapport	2142	NA	30 ans
Constructions sur sol d'autrui Installations générales agencements et aménagements	2145	NA	NA
Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	2148	NA	NA

Installations, matériel et outillage techniques :			
- Réseaux de voirie	2151	NA	NA
- Installation de voirie	2152	NA	NA
- Réseaux câblés	2153x	NA	NA
- Matériel roulant d'incendie et de défense civile	21561	8 ans	15 ans
- Autre matériel et outillage de défense incendie	21568	8 ans	8 ans
- Matériel technique scolaire	21572	8 ans	8 ans
- Matériel roulant	215731	8 ans	15 ans
- Matériel et outillage de voirie	215738	8 ans	10 ans
- Autres matériel technique	21578	8 ans	10 ans
- Autres installations, matériel et outillage techniques	2158	8 ans	10 ans
Biens historiques et culturels	216xxx		NA
IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION	217xxx	Amortissement dans les mêmes conditions que pour les immobilisations détenues en propre	
Autres immobilisation corporelles :			
- Installations générales, agencements et aménagements divers	2181	15 ans	15 ans
- Matériel de transport – Deux roues	21828		5 ans
- Matériel de transport – Voitures	21828		10 ans
- Matériel de transport – Camions et véhicules industriels	21828	8 ans	15 ans
- Matériel informatique scolaire	21831	5 ans	5 ans
- Matériel informatique	21838		5 ans
- Matériel de bureau et mobilier scolaires	21841	10 ans	10 ans
- Autres matériels de bureau et mobilier	21848		10 ans
- Matériel de téléphonie	2185		5 ans
- Cheptel	2186		5 ans
- Autres immobilisations corporelles	2188	10 ans	10 ans
IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	22xx	Amortissement dans les mêmes conditions que pour les immobilisations détenues en propre	

PROCEDE à la neutralisation totale de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées

FIXE à 500 € TTC le seuil des biens de faible valeur, en dessous duquel l'amortissement sera effectué en 1 année au cours de l'exercice suivant leur acquisition. Ces biens seront sortis de l'actif et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur, dès qu'ils ont été intégralement amortis, c'est-à-dire au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur acquisition.

AUTORISE le comptable à procéder aux écritures d'ordre budgétaires afin de régulariser les sur amortissements des années antérieures

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_18-DE

VOTES : **POUR 31**
ABSTENTION 1 (Béatrice GROSLERON)
Délibération adoptée à la majorité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 20/12/2023

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Emmanuel FRANCOIS
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_19-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 20 décembre 2023 a été convoqué le 14 décembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 20 décembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Amin BRIMOU, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Régis DUROUCHOUX, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Samira MOKADEM, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Alain DELANCHY	**procuration à Marion PERSIANI**
Romain DANGER	**procuration à Olivier CONTE**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Catherine BONNEAU	**procuration à Cédric ROMORDUC**
Fatiha KENDRI	**procuration à Nabil BENZAIT**
Mohamed BENBEDRA	**procuration à Sylvie LENOBLE**
Annick VOLATIANA	**procuration à Jeanine METAIS**

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de Séance : Olivier Conte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

N° 2023 12 20 - 19

OBJET : CONVENTION A RENOUVELER AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL 37 DANS LE CADRE D'ACTIONS DE PREVENTION SPECIALISEE MISES EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

RAPPORTEUR : Monsieur Amin BRIMOU

Vu l'avis de la Commission Petite enfance, parentalité et citoyenneté et Politique de la ville en date du 27 novembre 2023,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_19-DE

Vu qu'il convient de renouveler la convention avec le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire dans le cadre d'actions de prévention spécialisée mises en œuvre sur le territoire de Saint-Pierre-des-Corps, par l'équipe de prévention spécialisée.
Considérant qu'il s'agit d'acter les termes de l'intervention, la nature du partenariat, le taux d'effort des deux collectivités et la participation financière de la ville de Saint-Pierre-des-Corps.
Considérant que la présente convention est renouvelée par reconduction expresse, et cela deux fois, soit jusqu'au 30 avril 2025,

L'exposé de Monsieur BRIMOU entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE les termes de la convention, jointe à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

VOTES : **POUR** **31**
ABSTENTION **1 (Eloïse Drapeau ne prend pas part au vote)**

Délibération adoptée à la majorité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 20 décembre 2023

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Emmanuel FRANCOIS
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_20-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 20 décembre 2023 a été convoqué le 14 décembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 20 décembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : **Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Amin BRIMOU, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Régis DUROUCHOUX, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Samira MOKADEM, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON**

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Alain DELANCHY	**procuration à Marion PERSIANI**
Romain DANGER	**procuration à Olivier CONTE**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Catherine BONNEAU	**procuration à Cédric ROMORDUC**
Fatiha KENDRI	**procuration à Nabil BENZAIT**
Mohamed BENBEDRA	**procuration à Sylvie LENOBLE**
Annick VOLATIANA	**procuration à Jeanine METAIS**

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de Séance : Olivier Conte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

N° 2023 12 20 - 20
OBJET : CONVENTION ACCUEIL SUR HORAIRES ATYPIQUES - BOUTCHOU SERVICE

RAPPORTEUR : Madame Eloïse DRAPEAU

Vu le code général de collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 7 novembre 2023,
Vu l'avis de la commission petite enfance en date du 27 novembre 2023
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

Considérant

La convention avec Boutchou service permet l'accueil sur horaires atypiques (entre 4h et 8h du matin et de 17h30 et minuit) d'enfants dont les familles sont en situation d'insertion (emploi ou formation) et dont le QF est inférieur à 830 euros. La convention ville précédente couvrait les besoins d'accueils d'enfants non scolarisés en complément des modes de garde existants à hauteur de 2000 euros par an. Cette convention permet d'accorder également un « droit au répit » aux

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_20-DE

familles dont un ou des enfants sont en situation de handicap, soit sur ces mêmes horaires, soit en journée. Le dispositif de Réussite Educative couvrait quant à lui les besoins d'accueil sur horaires atypiques pour les enfants scolarisés selon les mêmes contraintes de QF et auxquelles s'ajoutaient les contraintes de sectorisation « Quartier politique de la ville » avec une convention d'environ 3000 euros par an. En complément du tarif payé par les familles, qui ne couvre pas l'intégralité du coût horaire d'une intervention à domicile, il nous est demandé de co-financer ces heures à hauteur de 7 euros par heure d'accueil facturée. Cela complète l'aide apportée par la CAF dans le cadre de la PSU (prestation de service unique), dont bénéficient les structures d'accueil de la petite enfance.

Il est proposé d'établir une seule convention à l'échelle de la ville pour l'ensemble des enfants de 0 à 6 ans, et de valoriser les dépenses qui concerneraient des enfants du parcours de Réussite Educative, en « participation ville » à ce dispositif.

Il est proposé de plafonner l'accompagnement par la ville à hauteur de 5 000 euros à l'année.

Il est proposé également d'établir un conventionnement pluriannuel de trois ans sur cette action.

L'exposé de Madame Drapeau entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE les propositions relatives à cette délibération et le projet de convention afférent,
AUTORISE Le Maire ou en son absence, le premier adjoint à signer la convention Boutchou Service, telle qu'annexée à la présente délibération.

VOTES : Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 20/12/2023

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Emmanuel FRANCOIS
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_21-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 20 décembre 2023 a été convoqué le 14 décembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 20 décembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Amin BRIMOU, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Régis DUROUCHOUX, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Samira MOKADEM, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Alain DELANCHY	**procuration à Marion PERSIANI**
Romain DANGER	**procuration à Olivier CONTE**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Catherine BONNEAU	**procuration à Cédric ROMORDUC**
Fatiha KENDRI	**procuration à Nabil BENZAIT**
Mohamed BENBEDRA	**procuration à Sylvie LENOBLE**
Annick VOLATIANA	**procuration à Jeanine METAIS**

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de Séance : Olivier Conte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023

N° 2023 12 20 - 21

OBJET : CREATION D'UN POSTE DE REFERENT MICRO FOLIE EN CONTRAT DE PROJET

RAPPORTEUR: Madame Eloïse DRAPEAU

Vu l'avis de la commission des Ressources Humaines en date du 13 décembre 2023,

Eloïse DRAPEAU rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_21-DE

Il est proposé de créer un emploi de référent micro folie en contrat de projet, sur la base d'un contrat de projet d'une durée d'un an, renouvelable pour une durée de 6 ans maximum, en catégorie B, avec les primes afférentes votées par l'assemblée délibérante, avec un temps de travail à temps complet, à compter du 15 janvier 2024.

La rémunération de l'agent sera calculée dans une fourchette de rémunération comprise entre l'indice brut 389 et l'indice brut 452, avec un IFSE rattaché au groupe 2, en catégorie B de la filière culturelle ou d'animation ou administrative, selon profil.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2024 – chapitre 012.

L'exposé d'Eloïse DRAPEAU entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la création d'un emploi de référent micro folie, à temps complet, à compter du 15 janvier 2024, aux conditions susvisées ci-dessus.

VOTES : Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 20 décembre 2023

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Emmanuel FRANCOIS
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_22-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 20 décembre 2023 a été convoqué le 14 décembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 20 décembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.
Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Amin BRIMOU, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Régis DUROUCHOUX, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Samira MOKADEM, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Alain DELANCHY	**procuration à Marion PERSIANI**
Romain DANGER	**procuration à Olivier CONTE**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Catherine BONNEAU	**procuration à Cédric ROMORDUC**
Fatiha KENDRI	**procuration à Nabil BENZAIT**
Mohamed BENBEDRA	**procuration à Sylvie LENOBLE**
Annick VOLATIANA	**procuration à Jeanine METAIS**

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de Séance : Olivier Conte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

N° 2023 12 20 - 22

OBJET : PROJET DE SUBVENTION DE 17€ / PROJET MATERNELLE MARCEAU PAUL-LOUIS COURIER

RAPPORTEUR : Monsieur Amin BRIMOU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Budget Primitif 2023 voté le 22 mars 2023,
Vu la demande de l'école Marceau PL Courier reçue en mairie,
Vu la commission Jeunesse, Education et Engagement du 08 décembre 2023,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_22-DE

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'attribuer une avance de subvention de 957.50 € à la maternelle Marceau Paul-Louis Courier correspondant à 50% de la dépense estimée pour réserver les entrées pour huit classes de l'école pour une visite du Zoo de BEAUVAL les 26 mars, 15 et 16 avril 2024. Cette avance sera reversée par l'OCCE 37.

Cette dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à la fonction 213, nature 6574, enveloppe 26167 du budget de l'exercice 2024.

VOTES : Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 20 Décembre 2023

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Emmanuel FRANCOIS
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231222-2023_12_20_23-DE

St PIERRE des CORPS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 20 décembre 2023 a été convoqué le 14 décembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 20 décembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Amin BRIMOU, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Régis DUROUCHOUX, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Samira MOKADEM, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Alain DELANCHY	**procuration à Marion PERSIANI**
Romain DANGER	**procuration à Olivier CONTE**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Catherine BONNEAU	**procuration à Cédric ROMORDUC**
Fatiha KENDRI	**procuration à Nabil BENZAIT**
Mohamed BENBEDRA	**procuration à Sylvie LENOBLE**
Annick VOLATIANA	**procuration à Jeanine METAIS**

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de Séance : Olivier Conte

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

N°2023 12 20 - 23

OBJET : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR LE SUIVI FINANCIER DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DU CENTRE COMMERCIAL DE LA RABATERIE INSCRITE A LA CONVENTION NPNRU

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier CONTE

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la délibération municipale en date du 18 décembre 2019 approuvant la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Tours Métropole Val de Loire,
VU la délibération municipale en date du 3 juin 2022 approuvant l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Tours Métropole Val de Loire,
VU l'avis de la Commission « Urbanisme et Dynamisme Économique » réunie le 17 octobre 2023,
VU l'avis de la commission des finances du 13 décembre 2023
VU la nouvelle nomenclature M57 et la prise en compte par budget annexe des opérations d'aménagement.

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231222-2023_12_20_23-DE

La Ville de Saint-Pierre-des-Corps assure la Maîtrise d'Ouvrage de l'opération d'aménagement du Centre commercial de la Rabaterie, inscrite à la Convention Pluriannuelle de renouvellement urbain dont l'avenant 2 a été adopté par délibération municipale en date du 3 juin 2022.

Cette opération d'aménagement, subventionnée par différents partenaires, nécessite, de par sa nature, un suivi financier spécifique afin d'isoler l'ensemble des dépenses et des recettes du budget principal. Il convient donc à ce titre de créer un budget annexe spécifique au suivi de cette opération d'aménagement.

Ce budget annexe sera voté lors de la même séance que le budget principal.

L'exposé de Olivier CONTE entendu,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la création d'un budget annexe dénommé « Opérations d'aménagement du Centre Commercial de la Rabaterie NPNRU » à compter du 01/01/2024 dans le but de retracer toutes les opérations futures de dépenses et de recettes relatives au suivi de l'opération d'aménagement du Centre Commercial de la Rabaterie,

- **DECIDE** d'assujettir à la TVA les opérations d'aménagement dont le suivi budgétaire et comptable sera assuré dans ce budget annexe,

- **PRECISE** conséquemment que les dépenses et les recettes figurant dans ce budget annexe seront retracées pour leur montant hors taxes,

- **APPROUVE** le lancement des démarches nécessaires à l'immatriculation de ce budget auprès de l'INSEE et du Service des Impôts des Entreprises,

- **AUTORISE** Monsieur le Premier Adjoint, Olivier CONTE à signer toutes pièces et actes à intervenir dans le cadre de ces opérations.

VOTES : **Délibération adoptée à l'unanimité.**

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 20/12/2023

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Emmanuel FRANCOIS
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_24-DE

St PIERRE des CORPS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 20 décembre 2023 a été convoqué le 14 décembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 20 décembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Amin BRIMOU, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Régis DUROUCHOUX, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Samira MOKADEM, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Alain DELANCHY	**procuration à Marion PERSIANI**
Romain DANGER	**procuration à Olivier CONTE**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Catherine BONNEAU	**procuration à Cédric ROMORDUC**
Fatiha KENDRI	**procuration à Nabil BENZAIT**
Mohamed BENBEDRA	**procuration à Sylvie LENOBLE**
Annick VOLATIANA	**procuration à Jeanine METAIS**

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de Séance : Olivier Conte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

N° 2023 12 20 - 24

OBJET : TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES ET DES DECORATIONS FLORALES DE LA SALLE DES FETES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2024

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier CONTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Vie associative en date du 06 décembre 2023,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE les nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2024 selon la répartition suivante :

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 037-213702335-20231220-2023_12_20_24-DE

SALLE DES FETES	2023	
Associations, partis politiques ou autres organismes hors Saint Pierre des Corps	1 800 €	1 980 €
Habitants de Saint Pierre des Corps jusqu'à 2 h du matin (uniquement pour les mariages)	2 000 €	2 200 €
Heure supplémentaire jusqu'à 4 h	200 €	220 €
Associations, partis politiques ou autres organismes de Saint Pierre des Corps (pour des initiatives locales)		
1er prêt dans l'année	Gratuit	Gratuit
2ème prêt dans l'année	365 €	385 €
Prêts suivants	728 €	800 €
Comités d'Entreprises de Saint Pierre des Corps	607 €	670 €
CAUTION *	montant de location	
PETITE SALLE		
Associations, partis politiques ou autres organismes de Saint Pierre des Corps		
1er prêt dans l'année	Gratuit	Gratuit
2e prêt dans l'année	145 €	160 €
Prêts suivants	283 €	310 €
CAUTION *	montant de location	
DECORATIONS FLORALES - Salle des Fêtes		
Bac	15 €	17 €
Coupe	5 €	7 €
Plante verte	8 €	10 €
CAUTION *	montant de location	
SALLE FESTIVE JOLIOT CURIE		
En semaine (du lundi au vendredi) de 9h à 4h	196 €	215 €
Samedi ou Dimanche ou Jour Férié	322 €	355 €
Week-end (vendredi & samedi OU samedi & dimanche OU samedi ou dimanche + jour férié	512 €	565 €
Week-end + 1 jour férié (soit 3 jours)	731 €	805 €
CAUTION *	montant de location	
SALLES DE LA MEDAILLE - Rez de Chaussée ou 1er étage		
Associations & partis politiques locaux (pour des initiatives locales)	Gratuit	Gratuit
Associations & partis politiques extérieurs et tous autres organismes locaux ou extérieurs	200 €	240 €
Particuliers (habitants de Saint Pierre des Corps exclusivement et uniquement pour des vins d'honneur)	95 €	110 €
Mise à disposition matériel sono et/ou projection (RdC)	60 €	70 €
CAUTION *	montant de location	
SALLES D'ASSOCIATION - Passage Chabrier		
Associations & partis politiques locaux (pour des initiatives locales)	Gratuit	Gratuit
Associations & partis politiques extérieurs et tous autres organismes locaux ou extérieurs (Forfait)	75 €	125 €

* Montants TTC. TVA non applicable suivant Art 293B Code CGI.

VOTES : **Délibération adoptée à l'unanimité.**

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 20/12/2023

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Emmanuel FRANCOIS
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire